

Aimer, manger et danser

Propos sur la grande polygynie

par Claude TARDITS

La polygynie africaine a été souvent décrite, commentée et analysée. Malgré le volume de littérature qu'elle a inspirée, certains de ses aspects, celui en particulier qu'elle prend lorsqu'elle porte sur des centaines d'épouses, ont été plus signalés qu'étudiés. Les travaux d'ensemble les plus documentés ne font même pas de place à ce que nous appellerons ici la grande polygynie.

Dans un travail relativement récent, Vernon Dorjahn, utilisant avec précaution les différents types de sources disponibles — recensements administratifs coloniaux, enquêtes extensives et intensives effectuées dans le cadre de recherches démographiques, anthropologiques et médicales, entreprises après la fin de la Seconde Guerre mondiale —, a dégagé quelques caractéristiques de la polygynie africaine qui vont servir de point de départ à notre propos.

Dorjahn montre que c'est en Afrique Occidentale et Centrale que l'on relève les taux de polygynie les plus élevés : le maximum est atteint dans les sociétés de la côte de Guinée où 43 % des hommes mariés sont polygynes, les taux, pour la même variable, étant de 33,8 % dans les sociétés soudanaises et de 32,6 % dans celles d'Afrique Centrale (Dorjahn : 102). Examinant la distribution des tailles des familles polygynes, il constate que c'est dans les mêmes aires qu'on relève le chiffre moyen d'épouses le plus élevé pour 100 hommes mariés : on passe de 159,9 femmes au Congo à une moyenne de 153,7 pour la côte de Guinée et de 151,8 pour le Soudan. Dans les sociétés pastorales d'Afrique Orientale, la moyenne tombe à 124,5 (Dorjahn : 103).

Prudent, cet auteur souligne qu'à partir des données quantitatives disponibles, il est actuellement impossible de se prononcer sur le sens dans lequel a évolué la polygynie pour les quelque quarante années précédant son étude, donc en gros pour les deuxième et troisième quarts du XX^e siècle (Dorjahn : 100-101).

Les chiffres et commentaires de Dorjahn sont d'autant plus intéressants à relever qu'ils relaient, en les élargissant et en les approfondissant, ceux présentés dans l'ouvrage édité par Philips, *Survey of African marriage and family life*, publié en 1953. Dans la partie de cet ouvrage traitant des changements intervenus dans les sociétés africaines, Lucy Mair, qui ne dispose alors que de données relativement minces, montre que, dans les grandes aires — méridionale, orientale, centrale et occidentale — entre lesquelles le continent est divisé, les sociétés de l'ouest sont celles où les fréquences de la polygynie sont les plus élevées (Philips : 10, 59, 92, 136). Aucun déclin de la polygynie n'est signalé, Mair indiquant simplement qu'en Afrique méridionale, la composition des compensations matrimoniales, dans lesquelles l'argent entre pour une grande part, était de nature à entraîner sa diminution (Philips : 26).

Les matériaux utilisés à quelques années de distance par ces auteurs traduisent-ils fidèlement les réalités africaines ? Conscients du caractère fragmentaire et fragile de leurs matériaux, ces anthropologues ne le prétendent pas. Il nous faut relever ici que le traitement réservé aux données est tel qu'au-delà d'un certain nombre d'épouses, qui se situe en général entre 5 et 8, les chiffres de femmes ne sont plus donnés de façon précise et ne sont pris en considération que dans des entrées qui ne sont définies que par des seuils minima. Ceci ne permet évidemment aucune reconnaissance de la grande polygynie, au cas toutefois où les sociétés dont proviennent les matériaux utilisés en auraient comporté des exemples.

L'existence de la grande polygynie a frappé les voyageurs au XIX^e siècle et ceci aussi bien à l'est qu'à l'ouest : Speke, qui séjourne en 1863 chez le roi de l'Ouganda, Mutesa, parle de ses 3 ou 400 femmes (Speke : 260) ; le docteur Oldfield, qui parcourt le territoire du futur Nigeria en 1832-1833, attribue à l'Atah des Igala 2 000 épouses (Oldfield II : 190). On peut se demander si des étrangers à ces royaumes étaient en mesure d'avancer quelque chiffre que ce soit. Au siècle suivant en effet, Evans-Pritchard remarquera, à propos du royaume zandé, que la population n'était pas en mesure d'évaluer le nombre des épouses du monarque : personne ne connaissait l'identité des femmes royales à moins de leur être apparenté ou d'appartenir à un groupe de travail cultivant les terres du souverain au nom d'une de ses femmes. Une enquête sur les épouses du monarque eût été d'ailleurs l'équivalent d'un adultère avec les conséquences les plus graves (Evans-Pritchard : 178-181). On ne peut donc prendre à la lettre les informations de voyageurs de passage, bien que toutes les sociétés n'aient pas les mêmes attitudes que les Zandé à l'égard des comptes, mais on peut d'autant moins mettre en doute l'existence de la grande polygynie royale qu'elle n'est pas le fait d'un lointain passé.

Décrivant le royaume kuba dans une récente décennie — entre 1950 et 1960 —, Vansina précise que le harem royal abrite 600 femmes (Vansina : 106). Des situations comparables, ou presque, se retrouvent dans quelques royaumes traditionnels situés dans l'arc montagneux qui sépare, à l'ouest, l'actuel Cameroun du Nigeria : les enquêtes indiquent

que les souverains de Laikom et de Nso avaient, il y a encore une trentaine d'années, environ une centaine de femmes ; le roi des Nso, chef du plus vaste État montagnard après le royaume bamoum, en aurait même eu, au début du siècle, 400 (Ritzenthaler : 52, Chilver et Kaberry : 99). A Mankom, petit État voisin, la famille royale aurait compté, au XIX^e siècle, entre 100 et 200 femmes (Warnier : 212). Dans le cas qui nous concerne ici, celui des Bamoum, le roi Njoya, dernier souverain traditionnel de cet État, aurait « fait alliance », nous dit le texte *Histoire et coutumes des Bamoum*, avec 519 femmes (Njoya : 82). Un document administratif de 1922 lui en attribue 1 200 (Tardits : 602).

De tels faits, en admettant qu'ils aient pu être pris en compte par les auteurs des travaux dont nous avons parlé, n'auraient évidemment pas modifié les taux moyens de fréquence de la polygynie et à peine affecté ceux d'intensité. La grande polygynie, vraisemblablement plus répandue au XIX^e qu'au XX^e siècle, n'est plus qu'un vestige. Aurait-elle été autrefois exclusivement un phénomène de cour ? Ce n'est pas certain puisque, par exemple, on note que, chez les Ewondo du Cameroun méridional, les chefs de multiples petites unités territoriales enrichis par le commerce eurent, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, parfois plusieurs centaines d'épouses (Laburthe : 858-859). Un recensement des cours royales au XIX^e siècle, même s'il était possible, ne permettrait donc même pas de formuler des hypothèses sur la fréquence du phénomène.

Remarquée au XIX^e siècle, encore signalée aujourd'hui, ignorée ou laissée de côté dans les travaux qui ont abordé les problèmes de la famille africaine sous un angle quantitatif, la grande polygynie ne doit pas simplement trouver place dans un cabinet des curiosités institutionnelles. On est en devoir de s'interroger sur les conditions selon lesquelles se recrutent des centaines d'épouses, sur les rapports qu'elles entretiennent entre elles et avec leur mari, voire sur les raisons d'être d'une telle institution ; n'est-il pas en effet raisonnable de penser, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse, qu'entre des unités qui rassemblent quelques épouses et celles qui en groupent des centaines, l'écart est tel qu'il ne peut qu'affecter la condition de vie des femmes et les fonctions de la famille ? La description et la notation qualitative retrouvent ici leur intérêt. Ceci est suffisant pour nous inciter à examiner les traits les plus remarquables de la vie des femmes à la cour de Njoya, mettant à profit les témoignages des dernières survivantes d'une vie aujourd'hui révolue.

On peut évidemment s'interroger sur la définition de la ligne de partage entre la grande polygynie et celle qui n'implique que des effectifs de quelques épouses, disons la petite polygynie, et ceci d'autant plus qu'on peut avancer qu'entre les deux, il existe une situation intermédiaire correspondant à ces maisonnées qui groupent quelques dizaines d'épouses. Il ne peut y avoir de réponse à une telle interrogation qu'après qu'on ait précisément décrit la diversité des situations familiales. Versons donc au dossier d'un éventuel comparatisme les matériaux bamoum dont il sera sans doute de plus en plus difficile de trouver l'équivalent. On examinera successivement les modes de recrute-

ment des femmes du roi et les conditions de vie qui leur étaient faites au palais.

Comment devient-on femme royale ?

Il faut, pour comprendre les modes de constitution de la famille du monarque, disposer d'une brève information sur la composition de la société bamoum.

A la fin du XIX^e siècle, le royaume bamoum, qui s'étend sur environ 8 000 km², est vraisemblablement peuplé de 70 000 habitants. La société est fortement stratifiée : à sa base, une masse servile qui doit grouper à peu près les deux tiers de la population et se trouve largement dispersée sur les centaines de domaines ruraux découpés dans la plus grande partie du territoire ; au-dessus d'elle, une population organisée en patrilignages issus soit des fils, soit des grands serviteurs des rois qui se sont succédé au pouvoir depuis la fondation du royaume, au XVI^e ou au XVII^e siècle et qui forment une véritable noblesse princière ou palatine. Cette fraction de la population occupe le centre du royaume, 400 km², correspondant au territoire de la capitale de l'État, la cité fortifiée de Foumban et de sa périphérie immédiate. Les patrilignages détiennent les droits sur les terres — terrains lignagers ou domaines ruraux — et c'est à leurs chefs que revient l'obligation de gérer les patrimoines fonciers. C'est à ces mêmes chefs que sont confiées les grandes titulatures politiques. Richesses et pouvoirs étaient donc détenus par la noblesse mais le monarque demeurait l'allocataire des droits fonciers et le maître des charges palatines. Au sommet de la pyramide, le souverain, chef héréditaire, dispensait les ressources, conduisait les guerres et répartissait les captifs puis, exerçant son rôle de juge et de prêtre des ancêtres, veillait à la prospérité du pays. La famille royale, groupant des centaines de femmes et d'enfants, servie par une multitude de serviteurs, était, pour la société, une véritable matrice puisque celle-ci se développait essentiellement par l'installation régulière, sous chaque règne, des princes et des grands serviteurs, souvent époux des princesses, qui devenaient les points de départ de lignages articulés sur la lignée royale.

Ce fut toutefois au début du XIX^e siècle que cette société montagnarde acquit les traits qui restèrent les siens jusqu'au démantèlement du royaume en 1925. Le roi Njoya lui-même ne fut exilé de son pays qu'en 1931. Auparavant, entre la fondation et les développements du siècle dernier, les Bamoum n'avaient constitué qu'un tout petit État qui s'étendait dans un rayon de 20 km autour du village de Foumban, où résidait le roi, et qui ne différait guère des dizaines de minuscules royaumes disséminés dans la montagne. Il resta constitué, pendant quelques centaines d'années, par deux éléments : de toutes petites communautés conquises par les Bamoum lorsque, venant de la vallée du Mbam, ils s'installèrent dans la montagne, qui demeurèrent soumises au chef de leurs conquérants, et par le corps central de la société, précisément formé des lignages princiers et palatins dont nous venons de parler. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les Bamoum, conduits

par leur roi Mbuombuo, étendent les frontières de l'État jusqu'au Mbam et au Noun. Grossie par les captifs de guerre, la population est multipliée par trois et la masse servile qui se constitue est répartie par le roi entre les chefs de lignage qui vont bénéficier de l'exploitation des domaines découpés dans les terres prises à l'ennemi par les anciens prisonniers. C'est alors, comme l'indique un passage de l'*Histoire et coutumes des Bamoum*, que la société s'enrichit et que se développe la polygynie :

« Un seul homme pouvait avoir 90, 80, 70, 60, 50, 40, 30, 10, 20, 6 femmes.

Autrefois, les Pámom n'étaient pas riches ; lorsque Mbuombuo devint roi, il les fit riches, même les gens de basse extraction devinrent riches... » (Njoya : 26).

Cette esquisse de la société va nous permettre de déterminer les catégories sociales dont provenaient les épouses du monarque. Indiquons tout de suite qu'on ne les désigne que par une seule appellation : elles sont « femmes du roi » — *gbie mfon* — qu'on ne peut traduire par le mot « reine ».

Nous avons pu, dans les années 60, retrouver l'origine de 120 épouses de Njoya : rapproché de celui de 1 200 épouses attribuées au souverain, ce chiffre est mince mais il nous livre quelques renseignements précieux. Un faible pourcentage d'épouses — 11 % — provenait des groupes battus par les Bamoum et laissés en place, dont on a signalé l'existence : signalons, par exemple, que le chef d'un lignage issu de la population occupant l'emplacement de la future capitale des Bamoum, Foumban, devait toujours donner sa première fille au chef des vainqueurs. Un peu moins du tiers — 28 % — venait des familles serviles. La majorité — 45 % — était issue des familles de la noblesse. Enfin, un certain nombre d'épouses — 14 % — étaient données au chef bamoum par les cours et les populations étrangères (Tardits 1980 : 607).

Si ces pourcentages ne peuvent être tenus pour représentatifs des effectifs de femmes réellement issues des catégories sociales décrites, ils attestent néanmoins que le roi bamoum se mariait dans toute la société.

La diversité des origines, sans commander directement celle des modes de recrutement, n'était pas sans liens avec elle. Certains droits tenaient au statut royal lui-même : les jumelles, quelle qu'ait été leur origine, étaient envoyées au palais où le monarque pouvait choisir de les prendre pour femmes ou de les donner en mariage à titre de gratification. Sur les captives et les familles d'esclaves lui appartenant, le roi avait un pouvoir discrétionnaire et l'on pouvait, à sa demande, lui amener des femmes dont on lui avait signalé les attraits. Enfin, des filles étaient envoyées en grand nombre au monarque parce qu'il avait lui-même donné en mariage leur mère ou parce qu'il détenait des droits sur les femmes nées dans un lignage auquel un souverain avait, plus anciennement, attribué des épouses. Le retour des enfants était la contrepartie d'épouses initialement données sans compensation. Cette pratique matrimoniale appelée « mariage par don » était répandue dans la

montagne et constituait ce qu'on pourrait appeler un mariage à crédit (Tardits, 1970 : 381-390). Le roi, qui donnait en mariage non seulement les princesses mais parfois des jumelles, des captives ou des enfants de captives et surtout des filles issues d'unions à l'origine desquelles il se trouvait, disposait de privilèges matrimoniaux fort étendus. Njoya aurait donné, au cours de son règne, qui s'étend sur plus de 30 ans, 4 à 5 000 femmes (Tardits, 1980 : 771). Les familles de la noblesse palatine étaient évidemment les grandes bénéficiaires de ces gratifications qui les maintenaient dans un état de dépendance à l'égard du roi. Sur les 45 % d'épouses de Njoya recrutées dans la noblesse, 28 % venaient des familles palatines. Au début du règne de Njoya, 300 lignages au moins représentant plus de la moitié de la noblesse étaient issus de grands serviteurs du palais : les deux tiers devaient vraisemblablement des femmes au roi.

Le flux continu de femmes amenées au palais, apparemment sans contrepartie, explique ce passage de l'*Histoire et coutumes des Bamoum* :

« Le roi n'achète pas une femme chez les Pámom. Il met le bracelet de cuivre au bras de leurs filles, c'est le signe qu'elles sont devenues femmes royales. Cela sera toujours ainsi, il les prend gratuitement, elles deviennent femmes royales » (Njoya : 97).

Lorsqu'une femme était en effet due, un serviteur du palais lui mettait au poignet un bracelet et ceci bien avant la puberté.

En dehors des situations que nous venons d'évoquer, le monarque se mariait aussi conformément à la coutume générale. Citons encore le texte de Njoya :

« S'il désire épouser une fille appartenant à des *njü* [villages] qui n'ont pas d'obligations à son égard, [il] doit contracter un mariage *rüsi* ou *tüntèn*... » (Njoya : 104).

Ces deux formes de mariage, *rüsi* ou *tüntèn*, impliquaient des remises de compensations d'importance variable. Plusieurs femmes du monarque, en particulier celles provenant de lignages princiers ou palatins qui n'avaient plus d'obligations à l'égard du souverain, devaient être épousées selon la coutume générale. Il était en effet indispensable que plusieurs des épouses royales sortent de lignages princiers car l'héritier du trône devait naître d'une mère issue de la descendance agnatique des souverains. Le roi pouvait épouser de telles parentes à partir du moment où il était séparé par plus de trois degrés de parenté de l'aïeul royal qu'il partageait avec l'ascendance agnatique de sa femme (Tardits, 1980 : 603-604).

Enfin, il y avait les véritables dons, ceux que lui faisaient des familles amies qui lui envoyaient une fille ou les souverains étrangers désireux d'établir ou d'entretenir des rapports avec lui.

L'analyse sociologique des mariages montre que toutes les catégories sociales du royaume étaient représentées dans le gynécée royal. Le roi

épousait bas, même très bas, et les mariages étaient les instruments d'une politique d'intégration sociale qu'on rencontrait d'ailleurs également au niveau des chefs de lignage. L'examen des modes d'obtention des femmes fait ressortir que le roi restait soumis à la coutume commune tout en bénéficiant d'un privilège statutaire. Ce dernier, qui amenait quelques jumelles à la résidence royale, ne conférait pas à la polygynie du palais sa dimension, dix fois supérieure au moins à celle que l'on rencontrait dans les familles bamoum les plus riches, et qu'il faut principalement lier à l'échelle à laquelle opérait le monarque : il était le plus riche propriétaire d'esclaves, il attribuait des dizaines de femmes chaque année, se constituant des créances sur autant de filles à naître et s'il devait verser quelques compensations, ses ressources lui donnaient des latitudes supérieures à celles de tout autre. Voyons maintenant comment vivaient au palais les épouses du monarque.

La vie des femmes du roi

Le palais royal, qui occupait une position relativement centrale dans la partie septentrionale de la cité, était composé d'un corps fermé de bâtiments devant lequel s'étendait l'immense cour utilisée lors des fêtes annuelles du pays. L'ensemble s'inscrivait dans un rectangle de 300 m de long sur 100 m de large. De part et d'autre de ce rectangle, sur chacun des grands côtés, s'étiraient trois lignes parallèles de maisons habitées par les femmes. On distinguait les épouses de gauche de celles de droite selon que les lignes de résidence attenaient respectivement aux quartiers de Nzinka et de Mfoyuom. Une clôture de bambous séparait l'ensemble résidentiel du reste de la cité. Les maisons étaient de vastes édifices carrés de 8 à 10 m de côté et chacune d'elles abritait non seulement une épouse royale mais ses enfants, ses serviteurs et fréquemment quelques jeunes filles envoyées au palais avant leur puberté, et confiées par le souverain à l'une de ses femmes en attendant qu'elles aient accès au lit du monarque. Chaque ligne d'habitations était soumise à l'autorité d'une épouse souvent âgée qui portait le titre de « *nzi* des femmes du roi » — *nzi mgbie fon* — ; le titre de *nzi*, toujours porté par les chefs de lignage, servait à désigner les épouses en position d'autorité dépendant directement du souverain. Toutes les femmes appartenaient donc à deux unités : leur foyer, siège de la vie domestique, et la ligne d'habitations, formation à travers laquelle passaient les rapports avec le roi. Il y avait en outre, à l'extrémité des groupes d'habitations de droite et de gauche, deux femmes appelées *nzi mamfon*, considérées comme des épouses du monarque, mais qui avaient plus précisément pour fonction de protéger les femmes contre tous les dangers, en particulier les influences maléfiques, qui pouvaient menacer leur santé et leurs grossesses.

Les femmes envoyées au palais, toujours impubères semble-t-il, étaient d'abord présentées au roi ; ce dernier attribuait à chaque nouvelle venue un serviteur désigné sous le nom de « père donné » ; ce père

adoptif passait un bracelet au poignet de sa jeune protégée sur laquelle il devait veiller avec le concours de son épouse qui devenait une « mère donnée ». Ce couple se trouvait en quelque sorte substitué à la famille d'origine, en même temps qu'il assurait les liens entre cette dernière et la fille remise au souverain. Celui-ci la confiait en outre à l'épouse chez laquelle elle allait vivre jusqu'au moment où, devenue mère, elle se verrait attribuer une demeure particulière, où progressivement se constituerait un foyer semblable à celui dans lequel elle avait passé ses premières années de séjour au palais. Les jeunes filles, qualifiées de « *yipon* » (sing. *nzimon*), étaient soumises à l'autorité d'une *mamuop*, désignation de l'épouse royale qui avait autorité sur elles.

La journée des femmes se partageait en deux. Pendant presque toute la matinée, elles travaillaient à la maison. Les tâches domestiques étaient allégées par la présence de servantes chargées des corvées les plus lourdes, entre autres les transports de bois et d'eau. Les *yipon* aidaient à préparer les repas, lavaient la vaisselle, nettoyaient les maisons et apprenaient à s'occuper des enfants. La *mamuop* coordonnait et surveillait l'ensemble des activités, se chargeant également de familiariser les filles qui leur étaient confiées avec l'étiquette du palais. Les épouses du roi ne pouvaient quitter leur résidence et n'exécutaient aucun travail extérieur.

Quelques femmes en lesquelles le roi avait une particulière confiance pouvaient être appelées, par petits groupes, à préparer les repas de leur mari et à veiller sur sa santé. De telles charges n'étaient conférées que pour une durée de trois ans. Enfin l'ensemble des épouses pouvaient à tour de rôle travailler à la « maison des meules » où elles écrasaient le maïs dont on tirait la farine destinée à fabriquer la pâte consommée chaque jour par tous les commensaux en service au palais.

Pour préparer leur repas, les femmes utilisaient les denrées que le roi leur faisait remettre. Le palais était régulièrement approvisionné à partir des domaines du monarque et l'on y disposait en outre, si besoin était, des réserves conservées dans les greniers installés sur les arrières de la résidence royale. Quelques femmes recevaient même une terre de culture à la campagne qui devait un jour revenir à un de leurs enfants mais elles pouvaient bénéficier, pendant quelques années, de son exploitation. Enfin, les familles d'origine aussi bien que les parents donnés des épouses pouvaient leur envoyer des aliments préparés ou non.

C'était encore le monarque qui habillait ses femmes. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la population ne portait qu'un simple cache-sexe mais, après l'adoption de l'islam, les femmes se vêtirent de pagnes et apprirent à se draper. Les vêtements « *hausa* » d'abord importés furent ensuite fabriqués dans un atelier royal et ils firent partie des cadeaux faits par le souverain en diverses occasions que nous évoquerons.

Revenons à l'emploi du temps quotidien. Avant la fin de la matinée, les épouses gagnaient la cour d'audience — *lumu* — où le monarque avait jusqu'à ce moment reçu les visiteurs extérieurs. A l'arrivée des épouses, les serviteurs devaient s'éloigner, comme chassés par elles. Le monarque s'entretenait avec ces dernières jusqu'au moment de son repas ; l'audience reprenait dans l'après-midi. Les *yipon* y venaient de

temps en temps, afin que le roi puisse les remarquer et se souviennne d'elles le moment venu. C'était également à l'occasion de ces entretiens que se déroulaient les cérémonials concernant les femmes enceintes.

Le soir venu, le roi se divertissait souvent avec ses femmes dans une maison dite « maison de *ruop* » (1) ; on y croquait des colas, buvait du vin de palme et l'on y dansait au son des instruments d'un orchestre de serviteurs qui jouaient la tête tournée vers le mur afin de ne pas voir les danseuses.

Aux rapports qui s'établissaient à l'occasion de toutes ces rencontres venait s'ajouter la relation plus intime que le mari avait avec ses femmes. Après qu'une jeune fille ait eu ses premières menstrues, son « père donné » lui passait au poignet un nouveau bracelet : la jeune épouse pouvait alors partager le lit du roi. Quand ce dernier avait décidé de la recevoir, la *nzi mgbie fon*, dont elle dépendait, la préparait à la rencontre : elle était baignée, coiffée, fardée et vêtue d'un vêtement envoyé par le monarque. Conduite le soir auprès de son mari par l'un de ses serviteurs intimes qui, éventuellement, deviendrait le « père donné » des enfants qui pourraient naître de l'union, elle restait toute la nuit auprès du roi. Des cadeaux l'attendaient le lendemain chez elle. Une des dernières femmes de Njoya, Aïchetou Mendou, se souvient qu'elle reçut, après sa nuit de noces, des pagnes, un collier fait de marks, une corbeille de maïs, un mouton, une jarre d'huile et 20 000 cauris. La nature et l'importance des cadeaux étaient évidemment observées par les autres épouses, car il y avait là matière à comparaison. On ne devenait véritablement épouse royale qu'après une union consommée avec le monarque.

La régularité de la vie féminine partagée entre les tâches domestiques et le temps dû au roi n'était interrompue que par les grossesses. Nous ne rappellerons ici que quelques aspects du traitement et du cérémonial auxquels étaient soumises les femmes enceintes car il marque le prix attaché à la maternité.

La grossesse d'une femme était repérée par la *mamuop*, du fait que, n'ayant en général plus de menstrues, elle ne cessait de fréquenter la cour d'audience et la « maison du *ruop* » auxquelles aucune femme indisposée n'avait accès. La bonne nouvelle était annoncée au mari et quatre *yipon* veillaient, à partir de ce moment, sur le bien-être matériel de l'épouse, la soutenant, l'accompagnant avec de l'eau afin de la rafraîchir, avec des aliments pour apaiser ses fringales et avec un parasol pour l'abriter. Les relations sexuelles se poursuivaient avec le roi.

Deux mois après la reconnaissance de la grossesse, une période de réclusion de trois mois commençait. Des précautions étaient alors prises pour assouplir le corps de la future mère et la protéger contre tout danger, intempéries, risques corporels aussi bien que malveillances. Immédiatement avant la sortie de sa réclusion, la jeune femme devait

(1) *Ruop* : pâte de feuilles et d'huile utilisée dans le culte.

absorber, en même temps que son mari, une mixture à base d'ingrédients qu'il lui remettait et prononcer une formule imprécatoire qui établissait, du seul fait qu'elle ait pris la responsabilité de la prononcer, que l'enfant qu'elle attendait était bien celui du roi. Le lendemain, l'épouse, coiffée et parée par la *nzi mgbie fon* et ses adjointes, prenait place à l'extérieur de sa demeure où les autres femmes venaient la saluer et lui témoigner leur joie par des chants ; après quoi, vêtue de ses pagnes les plus somptueux, elle conduisait, derrière la *nzi mgbie fon*, le cortège des femmes royales, dans l'ordre de leur arrivée au palais jusqu'à la cour où le roi les attendait. La *nzi mgbie fon* découvrait le ventre de la future mère devant le roi, cependant que l'assistance battait des mains en criant : « Sire ! que le palais reste frais [en bon état]. » Les *nzi mamfon* chargées de la protection des épouses royales étaient présentes et manifestaient également leur satisfaction. Ce cérémonial était une occasion pour le roi de faire remettre à la *nzi mgbie fon* viande, huile, colas et vin qui étaient ensuite partagés entre les femmes.

Pendant les derniers mois de la grossesse, la jeune épouse continuait d'être entourée de précautions rituelles aussi bien qu'alimentaires, mais elle pouvait alors se rendre librement auprès du roi. Celui-ci profitait souvent de cette période pour attribuer à la future mère une nouvelle maison. Elle recevait encore en cette circonstance des denrées et des cauris en quantités suffisantes pour qu'elle puisse se procurer la vaisselle dont elle aurait besoin. Le premier feu allumé chez elle provenait du foyer de sa *mamuop* qu'elle quittait.

Au moment de l'accouchement, quelques-unes des matrones entretenues par le roi venaient aider la parturiente. L'enfant né, on accomplissait le rite de disposition du placenta et du cordon ombilical puis, un moment plus tard, les femmes qui avaient assisté à la naissance se rendaient auprès du monarque. En chemin, elles s'emparaient, en simulant un combat, des serviteurs qu'elles rencontraient, se saisissaient de toutes les armes qui étaient à la portée de leurs mains et assaillaient même le monarque qui, se prenant au jeu, feignait de se battre. Finalement, roi et femmes réunis entonnaient un chant de guerre. Le souverain devait alors racheter les prises de guerre faites par ses épouses. Les femmes avaient vaincu comme le faisaient les hommes lors des expéditions militaires. L'enfant était présenté à son père qui envoyait une fois de plus des cadeaux à la mère. Aïchetou Mendou reçut, à la naissance de son premier fils, 20 corbeilles de maïs, 13 jarres d'huile, du sel, un buffle auxquels vinrent s'ajouter quelques dons de la mère du roi. *Nzi mgbie fon* partageait ces envois entre les coépouses. En outre, une femme recevait, lors d'une naissance, une fille ou un garçon selon le sexe du nouveau-né, qui servirait l'enfant.

Trois mois plus tard, la mère faisait sa réapparition en public et l'enfant exécutait sa première véritable sortie. De nouveaux cadeaux royaux étaient faits à cette occasion, mais ils étaient composés de vêtements. Une semaine après avait lieu la première coupe de cheveux de l'enfant, à la suite de quoi, une coépouse de la mère, qui se trouvait choisie à la suite d'une course opposant toutes les femmes tentant de

s'emparer de l'enfant, était consacrée la « mère donnée » de celui-ci. L'enfant devenait alors « un homme avec des cheveux sur la tête » ; il accédait véritablement à l'existence sociale.

Fils et filles demeuraient chez leur mère, les premiers jusqu'à la circoncision, qui précédait la puberté, les secondes jusqu'au mariage qui, lui, suivait la puberté. Les princes, une fois installés, grossissaient la noblesse de sang, les princesses, souvent attribuées à des grands serviteurs, établissaient des liens avec la noblesse palatine. Njoya laissa, à sa mort, 163 garçons et filles ; il en aurait eu 350, donc beaucoup moururent jeunes. De son règne datent 40 lignages princiers et quelque 100 lignages palatins qui contribuèrent, selon un processus qui date de la fondation du royaume mais qui s'arrêta avec la fin du règne de Njoya, au développement du corps central de la société. La fonction matricielle de la famille royale est manifeste.

Polygynie et politique

Essayons maintenant de dégager les enseignements de ce bref examen de la polygynie royale chez les Bamoum.

Observons d'abord qu'au palais les femmes ne travaillaient que peu ou pas. Lorsqu'elles remplissaient des tâches, elles étaient de caractère domestique et l'économie palatine ne leur devait rien. Ceci était si frappant qu'au début du siècle les Allemands de la mission protestante installée chez les Bamoum à partir de 1906 s'en ouvrirent à Njoya pour l'inciter à mettre ses épouses au travail. Le souverain fit effectivement exécuter des tissages qui alimentèrent quelque temps la boutique qu'il avait fait ouvrir. Les femmes du roi dépendaient donc matériellement, directement ou indirectement, de celui-ci.

Soulignons ensuite les deux traits les plus remarquables des relations avec le monarque. Les femmes étaient constamment engagées dans les compétitions de caractère ludique qu'entraînaient les entretiens de la journée et les danses des soirées : il s'agissait de se faire remarquer et de plaire au roi. Attendant une maternité, les épouses royales devenaient l'objet d'une attention constante et de marques de satisfaction royale qui allaient de la simple corbeille de maïs à la maison, voire au domaine. En outre, les *nzi mamfon* protégeaient le palais et plus particulièrement les femmes enceintes, contre les effets des malveillances et des maléfices.

Entre les deux temps de la vie des femmes, celui réservé à la séduction et celui laissé à la gestation, l'union avec le roi n'occupait qu'un moment, rare pour toutes, mais doublement désirable puisque l'on y était poussée par des incitations quotidiennes et par les perspectives des avantages et des honneurs qu'on en tirait lorsqu'on en portait les fruits.

Une constante émulation, si ce n'est plus, était entretenue parmi les épouses par ce mari auquel on accédait peu, mais qui se rendait présent par la remise répétée de cadeaux qui étaient exposés et comptés. Aïchetou Mendou, notre témoin, pouvait encore, 50 ans après la nais-

sance de son premier enfant, énumérer ce qu'elle avait reçu et évoquer les commentaires de ses coépouses. Notons ici que les redistributions de denrées faites par les *nzi mgbie fon* et que les partages au sein des foyers créaient des solidarités susceptibles de faire contrepoids aux jalousies. Il appartenait d'ailleurs aux *nzi mgbie fon* d'apaiser les ressentiments et de régler les différends entre épouses.

Ces rôles d'épouses et de mères que les femmes du monarque, à l'abri de tout souci matériel, étaient constamment incitées à tenir ne peuvent se dissocier de la fonction génératrice du palais. Aucune autre femme, si riche et si titré que fût son mari, ne bénéficiait d'une telle sécurité économique et d'une telle protection.

La situation faite aux femmes des souverains bamoum se retrouve-t-elle dans d'autres cours ? Chez le roi des Ganda, visité par Speke, nous savons que les femmes cultivaient et cuisinaient pour le roi (Roscoe : 95) ; chez les Kuba, le roi exigeait que les épouses brodent des tissus à son profit (Vansina : 107). Par ailleurs, dans le royaume swazi dont le souverain n'avait que quelques dizaines de femmes, la polygynie, dit H. Kuper, servait des fins plus politiques qu'économiques :

« Les reines [écrit-elle] avaient une importance politique, liant le roi à ses sujets et étendant l'influence de la famille royale » (Kuper : 857). Une telle remarque vaudrait évidemment pour la monarchie bamoum.

On ne sera en tout cas pas surpris de noter que la moyenne et la grande polygynie ne semble pas toujours avoir de fonctions économiques. Au terme d'une étude consacrée à cette institution, Goody ne concluait-il pas dans les termes suivants :

« The reasons behind polygyny are sexual and reproductive rather than economic and productive » (Goody : 189).

La première partie de la proposition, s'agissant des Bamoum, mérite quelques réserves. Il est d'abord évident que les centaines de femmes qui affluaient au palais de Fmoumban n'y étaient pas envoyées pour satisfaire les appétits sexuels des monarques. Peut-on se contenter, les finalités économiques paraissant secondaires, de réduire la polygynie à sa fonction reproductrice ? La note est certes assez générale pour être vraie et nous avons un peu plus haut mis en évidence le rôle générateur du palais. Il serait indispensable de dire ce que les institutions tendaient précisément à reproduire.

S'il est évident que la polygynie bamoum contribue à perpétuer la société, il est nécessaire de saisir selon quelles modalités s'effectue ce processus : les captives et les femmes de condition servile épousées par le monarque donnaient bien des enfants, mais ils trouvaient place dans la noblesse princière et palatine ; les mariages des princesses contribuaient, pour leur part, à rapprocher du roi les grands serviteurs : la société reproduite n'était donc plus tout à fait semblable à celle dont on était parti. Une mobilité sociale s'instituait par le jeu des mariages

royaux, une politique s'instaurait, qui infléchissait les rapports de force et affectait la stratification sociale.

Les matériaux autorisent certainement à lier la polygynie à ses effets économiques et démographiques, mais des formules trop générales peuvent masquer des liaisons qui rendent bien mieux compte des situations concrètes : l'analyse de la société bamoum en est un exemple révélateur. Cette analyse fait également ressortir, et ce sera notre conclusion, qu'il ne suffit pas, lorsqu'on veut comprendre le phénomène, de décrire les rôles tenus par les femmes et d'en évaluer les effectifs mais qu'il faut encore déterminer leur origine et suivre le destin des enfants. Ceci laisse la place à bien des études.

BIBLIOGRAPHIE

- CHILVER E.M. and KABERRY P.M., *Traditional Bamenda. The pre-colonial history and ethnography of the Bamenda Grassfields*, Buea, 1968.
- CLIGNET R., *Many wives, many powers*, Evanston, 1970.
- DORJAHN V.R., « The factor of polygyny in African demography », in *Continuity and change in African cultures*, Chicago, Bascom and Herskovits eds, 1959.
- EVANS-PRITCHARD E.E., *The Azande history and political institutions*, Oxford, 1971.
- GOODY J., « Polygyny, economy and the role of women », in *Character of kinship*, Cambridge, Goody Edt., 1974.
- KUPER H., *An African aristocracy*, Londres, 1961.
- LABURTHE-TOLRA Ph., *Minlaaba*, Lille, 1977.
- LAIRD M. and OLDFIELD R., *Narrative of an expedition into the interior of Africa by the river Niger... in 1832, 1833 and 1834*, Londres, 1837.
- NJOYA, *Histoire et coutumes des Bamum*, Douala, 1952.
- RITZENTHALER P., *The fon of Bafut*, New York, 1966.
- ROSCOE J., *The Baganda, their customs and beliefs*, Londres, 1965.
- SPEKE J.H., *Journal of the discovery of the sources of the Nile*, Edinburgh, 1863.
- TARDITS C., « Femmes à crédit », in *Échanges et communication*, Paris, Pouillon et Maranda Éd., 1970.
- TARDITS C., *Le royaume bamoum*, Paris, 1980.
- WARNIER J., *Pre-colonial Mankom : the development of a Cameroon chiefdom in its regional setting*, Ann Arbor, 1976.